

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 124 reportant sur tranche 1965 les crédits de paiement du Plan d'équipement de développement économique et social, prévus à la tranche 1964 au titre de l'exercice 1965.

n° 124

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 janvier 1965

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont ouverts sur la tranche 1965 du Plan d'équipement et de développement économique et social les crédits de paiement prévus à la tranche 1964 au titre de l'exercice 1965 et s'analysant comme suit:

Chapitre 4003. —Hydraulique rurale. Art. 4 — Travaux 7 millions

Chapitre 4006. —Pêches. Art. 3. § 1. — Participation à campagne expérimentale 2 millions

Chapitre 4021. —Urbanisme et habitat. Article. 1er. § 4 — Etudes d'urbanisme à Djibouti 5 millions

Article 1er

§ 5. — Prolongements sociaux des lotissements 10.100.000

Chapitre 4022. —Travaux urbains et ruraux. Art. 1er. — Desserte en eau de Djibouti 7 millions